



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Soixante-quinzième session

Genève, 14-18 octobre 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des rapports relatifs au contrôle  
et à l'évaluation des programmes  
et de l'administration**

## Rapport relatif à l'évaluation

### Rapport du Haut-Commissaire

#### *Résumé*

Le présent rapport, qui porte sur la période allant de juillet 2023 à juin 2024, est soumis en application de la décision du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire d'examiner à sa session plénière annuelle les rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes et de l'administration ([A/AC.96/1003](#), par. 25, al. 1 f) vi)).



## I. Introduction

1. Entre juillet 2023 et juin 2024, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a achevé 17 évaluations (voir annexe I) et en a lancé 10 nouvelles, qui portent sur ses domaines d'activité stratégiques. Le présent rapport décrit les progrès réalisés s'agissant de renforcer la fonction d'évaluation au sein du HCR, y compris la formulation et l'approbation d'une nouvelle stratégie d'évaluation. Il expose en outre comment les évaluations passées ont été mises au service de la formulation des politiques et de la prise de décisions.

## II. Renforcement de la fonction d'évaluation

2. Afin d'exécuter la politique d'évaluation qu'il avait approuvée en 2022, le HCR a lancé une nouvelle stratégie d'évaluation en janvier 2024. Cette stratégie claire et chiffrée vise à améliorer la portée et la qualité des évaluations, à renforcer la capacité d'évaluation des supérieurs hiérarchiques et à favoriser la production d'informations factuelles et leur utilisation dans la planification axée sur les résultats et la prise de décisions par le personnel encadrant. Elle repose sur les enseignements tirés de la stratégie d'évaluation pour la période 2018-2022 et fait suite aux recommandations et mesures convenues issues de l'examen de la fonction d'évaluation du HCR réalisé par des pairs indépendants en 2021. Enfin, elle tient compte des principales conclusions relatives à l'évaluation et au système de gestion axée sur les résultats au HCR, qui avaient été formulées par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales en 2023.

3. Le Bureau de l'évaluation a conservé son rôle de chef de file au sein du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et a soutenu l'élaboration de nouvelles orientations relatives aux normes d'évaluation et aux capacités connexes au sein du système des Nations Unies. Ainsi, début 2024, le HCR a organisé dans la région de l'Asie et du Pacifique une formation sur l'évaluation destinée aux membres du personnel de 12 organismes des Nations Unies.

4. En 2023, le budget du Bureau de l'évaluation était de 6,7 millions de dollars, soit 84 % de ses prévisions de dépenses estimées à 7,9 millions de dollars. Le manque de fonds a conduit à la réalisation de plusieurs ajustements stratégiques, notamment la réduction de la portée et du nombre d'évaluations, le report de la première évaluation d'impact et la baisse du soutien apporté aux évaluations décentralisées. Les dépenses du Bureau de l'évaluation représentaient environ 0,13 % des dépenses totales du HCR en 2023, ce qui était nettement inférieur à la tranche de 0,5 à 3 % recommandée par le Corps commun d'inspection des Nations Unies. En 2024, le Bureau de l'évaluation dispose de 6,5 millions de dollars. Les coupes budgétaires ont entraîné la suppression d'un poste d'administrateur hors classe chargé de l'évaluation et le report d'une importante évaluation thématique.

5. Les évaluations du HCR qui ont été achevées en 2023 ont fait l'objet d'un examen externe indépendant et ont obtenu une note globale de 67 %, contre 64 % en 2022. Toutefois, pendant le premier semestre 2024, trois évaluations décentralisées, dont deux avaient été menées conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, n'ont pas satisfait aux normes de qualité et ont été reclassées en tant qu'études non publiées. Des mesures correctives sont mises en place.

6. De nombreuses initiatives visant à renforcer les compétences en matière d'évaluation ont été mises en place pendant la période considérée, notamment la diffusion d'orientations actualisées sur le sujet et l'organisation de sessions de formation. Le HCR a mené un examen stratégique des compétences des membres de son personnel en matière d'évaluation, l'objectif étant d'améliorer les connaissances à cet égard et de les diffuser plus largement dans tous ses services.

7. Au cours de la période considérée, grâce aux renseignements ciblés émanant d'administrateurs hors classe chargés de l'évaluation qui sont détachés et rattachés à des équipes multifonctionnelles, les données issues des évaluations précédentes ont contribué à la formulation des stratégies régionales pluriannuelles pour la période 2025-2027. En outre, l'accent continue d'être mis sur la communication. À titre d'exemples, on peut citer la vidéo réalisée par des réfugiés sur l'évaluation de la stratégie nationale de la Mauritanie, des

podcasts sur les données relatives aux programmes d'hébergement issues d'une évaluation menée en Afrique occidentale et centrale, et un blog sur l'évaluation de la participation du HCR aux activités de coopération liées à l'humanitaire et au développement.

8. En 2023, la direction a encore eu du mal à élaborer des mesures en temps voulu. Elle n'a pas présenté ses mesures dans les délais impartis dans la moitié des évaluations achevées en 2023. Quatre évaluations ont porté sur l'efficacité du système de suivi sur un an mis en place par la direction. Le HCR conçoit actuellement un système de suivi visant à recueillir des informations sur la suite que la direction donne aux évaluations et recommandations.

### III. Points clés des évaluations

#### A. Stratégies mondiales et domaines d'intervention

9. L'année 2023 a marqué la fin de l'évaluation longitudinale de l'application de la politique de 2018 relative à l'âge, au genre et à la diversité. Il ressort de cette évaluation que si les programmes du HCR accordent une place relativement importante aux filles et aux femmes, certains axes d'action fondamentaux, dont l'enregistrement, sont mieux pris en compte que d'autres qui visent à promouvoir l'égalité des genres au sens large, notamment l'axe sur l'égalité d'accès aux possibilités économiques. Bien que le HCR augmente son appui aux personnes handicapées, le manque de ressources et d'expertise technique reste un obstacle à l'inclusion. En outre, l'attention accordée aux droits et aux besoins des enfants et des adolescents non accompagnés est notable, mais il n'existe pas d'approche globale en faveur des personnes âgées. Les recommandations issues de l'évaluation et destinées au HCR sont les suivantes : renforcer et adapter les systèmes de données existants, accroître la détermination et l'action des dirigeants et décideurs dans le domaine de l'âge, du genre et de la diversité, élaborer ses programmes de manière transversale et continuer d'investir dans des partenariats avec les principales parties prenantes.

10. L'évaluation thématique et stratégique de l'action menée par le HCR dans les situations de déplacement interne s'est achevée au début de l'année 2024. Il en ressort que le HCR s'adapte bien à la diversité des contextes, mais que des disparités existent, en particulier dans les situations où les populations de réfugiés et de déplacés sont mélangées. Des lacunes subsistent pour ce qui est de faire le lien entre les interventions d'urgence et celles qui visent à régler les crises, de gérer de manière prévisible les déplacements liés au climat et de veiller à ce que la programmation et la budgétisation soient équitables et fondées sur les besoins. Bien que le HCR joue un rôle clé dans l'élaboration de solutions juridiques et stratégiques, la question de sa contribution dans des domaines d'activité tels que les moyens de subsistance et l'infrastructure dans les situations de déplacement interne a été soulevée. L'évaluation a mis en évidence le manque de clarté de certaines dispositions stratégiques fondamentales relatives aux déplacements internes, par exemple la notion de « prestataire de dernier recours », selon laquelle le HCR, en tant que coordonnateur sectoriel, peut être amené à assurer la fourniture de services lorsque les partenaires humanitaires concernés ne sont pas en mesure de répondre aux besoins critiques, ainsi que le principe des « solutions durables dès le départ », selon lequel toutes les activités de préparation et de réponse aux situations d'urgence doivent, dès le début d'une urgence, viser aussi à trouver des solutions durables. Les recommandations au HCR issues de l'évaluation sont les suivantes : adopter des lignes directrices plus claires pour l'allocation des ressources, se recentrer sur ses compétences fondamentales en matière de protection, fixer des limites pour les interventions en dehors de ses principaux domaines d'activité, en particulier ceux liés à la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

## B. Interventions d'urgence

11. En 2023, une évaluation indépendante a porté sur les mesures de protection qui ont été prises en Hongrie, en Pologne, en République de Moldova, en Roumanie et en Slovaquie comme suite à la crise des réfugiés provoquée par la guerre en Ukraine. Elle s'est concentrée sur la prestation de services ; la coordination interinstitutionnelle dans le cadre du modèle de coordination de l'action en faveur des réfugiés ; les protocoles d'urgence en interne ; la préparation aux situations d'urgence et l'appui fourni aux gouvernements nationaux. En outre, une enquête en ligne sur l'action du HCR réalisée dans ce contexte a permis de recueillir l'avis de plus de 1 300 réfugiés ukrainiens. L'évaluation a mis en lumière l'efficacité du HCR, en particulier ses efforts de dialogue avec les gouvernements nationaux et le déploiement rapide des ressources visant à répondre aux besoins urgents, et ce, malgré l'ampleur et la soudaineté de la crise. Les recommandations issues de l'évaluation sont les suivantes : investir dans la préparation aux situations d'urgence et mettre à profit les enseignements tirés de la collaboration avec des populations cibles maîtrisant les technologies.

12. Pendant la période considérée, le HCR a concouru à deux évaluations de l'action humanitaire interinstitutionnelle en Afghanistan et dans le nord de l'Éthiopie. Les conclusions de ces évaluations étaient cohérentes avec celles issues des évaluations du HCR et qui figuraient dans le rapport au Comité exécutif publié en octobre 2023<sup>1</sup>. Il est ressorti de l'évaluation en Afghanistan qu'en dépit des contraintes non négligeables, l'action interinstitutionnelle avait permis de répondre efficacement aux besoins immédiats des Afghans vulnérables. En Éthiopie, l'aide humanitaire internationale a été fournie dans des circonstances extrêmement difficiles et l'absence d'une stratégie coordonnée et d'une équipe humanitaire interinstitutionnelle dans le pays a réduit l'efficacité de l'action. Les deux évaluations ont permis de constater que la préparation et l'intensification rapide de l'action, l'adhésion aux principes humanitaires et le respect des droits de l'homme restaient très problématiques.

## C. Stratégies nationales

13. L'évaluation de la stratégie nationale en Mauritanie a révélé que le partenariat étroit que le HCR avait noué avec les autorités avait permis d'améliorer la protection des réfugiés et que l'opération de pays s'était adaptée à des circonstances difficiles avec réactivité et flexibilité. Si l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux de protection sociale et de soins de santé a progressé, l'intégration des réfugiés dans les secteurs de l'éducation et de la finance n'en est qu'à ses débuts. La principale recommandation issue de l'évaluation est d'accroître la participation de la communauté de réfugiés maliens à la gestion du camp de Mbera et de transformer ce dernier en une zone de peuplement urbanisée et intégrée. Pour donner effet à la seconde recommandation, l'Association internationale de développement de la Banque mondiale pourrait, par l'intermédiaire de son guichet pour les communautés d'accueil et les réfugiés, accorder un financement durable à moyen terme tandis que le HCR pourrait intensifier le dialogue avec les acteurs du développement.

14. L'évaluation de la stratégie nationale au Honduras a révélé que la collaboration entre le HCR et le Gouvernement avait fait progresser sensiblement la protection des réfugiés, tant sur le plan systémique que sur celui des politiques publiques, et ce, à tous les niveaux. Le HCR a contribué à des réformes juridiques et stratégiques essentielles, notamment la loi de 2023 sur la prévention des déplacements et la prise en charge et la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Des difficultés subsistent néanmoins concernant les capacités d'application de cette loi et des réformes connexes relatives à la protection internationale et à l'asile. L'évaluation a mis en évidence la capacité du Bureau d'adapter son approche des déplacements internes dans un contexte de violence et d'instabilité généralisées. Elle a également permis de constater qu'en cas de flux migratoires mixtes, le HCR répondait efficacement aux besoins en étant davantage présent dans les zones clés et en aidant les personnes de retour ou en transit. Si des progrès ont été accomplis dans les domaines de la

<sup>1</sup> Voir [A/AC.96/74/9](#).

protection et de l'intégration, il manque toujours une approche globale de la prévention de la violence fondée sur le genre et des questions liées à l'âge, au genre et à la diversité.

15. L'évaluation de la stratégie nationale au Mozambique a révélé que l'opération de pays s'était sensiblement transformée face à l'évolution des besoins et du contexte, faisant preuve d'une grande souplesse. Entre 2020 et 2022, le bureau de pays est passé d'une petite présence axée sur les réfugiés et les demandeurs d'asile à une opération vaste et complexe qui a contribué à faire face à une situation d'urgence majeure et à des déplacements internes récurrents dus au climat. Cet essor a permis au HCR de se positionner comme un partenaire stratégique et réactif dans les domaines de la protection et de la recherche de solutions. Le bureau a renforcé ses capacités techniques et opérationnelles, mais il doit encore mieux articuler son rôle parmi les autres institutions et convaincre ces dernières de prioriser la protection dans leur action globale. Il est recommandé au HCR d'exploiter davantage les possibilités de localisation en nouant des partenariats avec les autorités et les organisations non gouvernementales nationales et internationales.

16. Il ressort de l'évaluation au Mali que l'opération de pays suit une stratégie alignée sur les priorités mondiales et régionales et que son action en matière de protection et d'aide humanitaire est efficace. La collaboration entre le HCR, le Ministère de la justice, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Save the Children a permis d'améliorer l'accès des réfugiés aux documents d'état civil. Le HCR a eu du mal à répondre aux besoins croissants des populations déplacées et avait de toute urgence besoin de partenariats plus solides lui permettant d'améliorer sa propre capacité de réaction. Il a adapté et intensifié ses opérations au Mali, notamment lors de la pandémie de coronavirus et de la crise humanitaire dans la région du Sahel central. Cependant, le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali l'a contraint à trouver une solution pour remplacer les services de sécurité qui étaient précédemment assurés par la Mission. L'évaluation a révélé qu'il fallait mettre davantage l'accent sur la lutte contre les changements climatiques et que l'opération bénéficierait d'une stratégie de mobilisation des ressources plus claire.

17. L'évaluation au Tadjikistan a révélé qu'en dépit d'un certain nombre de difficultés liées au manque de ressources, le HCR avait réalisé ces dernières années des progrès notables en matière de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le HCR a fourni des conseils juridiques sur l'élaboration d'une nouvelle loi sur les réfugiés et a recommandé d'harmoniser la législation sur l'asile. Il a aussi apporté son concours à la construction d'un centre d'hébergement temporaire pour les demandeurs d'asile. Les initiatives de renforcement des capacités visant à consolider les institutions publiques se sont révélées prometteuses, mais manquaient d'une vision à long terme. Les recommandations au HCR issues de l'évaluation sont les suivantes : donner la priorité à des objectifs fixés conjointement avec le Gouvernement ; élaborer une stratégie globale sur les moyens de subsistance ; garantir l'adoption d'initiatives cohérentes et durables pour renforcer les capacités des institutions publiques et des autorités locales ; renforcer le suivi et l'évaluation afin d'améliorer la prise de décisions et l'action sur le terrain.

## **D. Évaluations décentralisées**

18. En 2023, c'est le projet sur les moyens de subsistance et l'énergie en Éthiopie qui a obtenu la note la plus élevée dans le cadre des évaluations décentralisées réalisées par le mécanisme d'assurance qualité externe. Il s'agissait d'un projet en plusieurs phases, financé par IKEA et qui ciblait les réfugiés somaliens et les communautés d'accueil. La dernière phase portait sur le renforcement des capacités des coopératives d'accueil et de réfugiés, les liens avec le marché et la durabilité et reposait sur des sous-projets relatifs aux moyens de subsistance, à l'énergie et à l'environnement. Il ressort de l'évaluation que le modèle d'activité choisi pour le projet a montré aux populations ciblées ce qu'il était possible d'accomplir et a suscité un changement d'état d'esprit chez elles. L'évaluation a révélé que les coopératives soutenues gagnaient en productivité, généraient des revenus et amélioraient la cohésion sociale. Les recommandations portaient sur l'importance de la planification stratégique de la transition, le renforcement des capacités des autorités et la durabilité afin de garantir des avantages à long terme. Les cinq autres évaluations décentralisées achevées au

cours des douze derniers mois sont mentionnées à l'annexe I et peuvent être consultées sur la page Web du Bureau de l'évaluation.

## **E. Résultats communs et résultats à l'échelle du système**

19. Comme suite à la proposition formulée par le Secrétaire général en 2020 dans le cadre du programme de réforme plus large, un bureau de l'évaluation relevant du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a été créé au second semestre 2023. La première priorité du Bureau est d'élaborer une politique d'évaluation globale à l'échelle du système. On ne sait pas encore exactement quelles sont les attributions de ce nouveau bureau ni si la nouvelle politique couvrira les évaluations humanitaires.

20. Fin 2023, le HCR et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont publié le rapport final relatif à l'évaluation itérative du Plan d'action conjoint pour les enfants réfugiés. Il ressort des conclusions indépendantes que les directions respectives des deux organismes jouent un rôle important s'agissant de garantir que les pays accordent la priorité voulue au plan d'action. Les difficultés sont venues du manque d'harmonisation entre les systèmes de planification, de mobilisation des ressources, de budgétisation et de suivi des deux organismes. L'évaluation a toutefois montré que des progrès avaient été accomplis en matière de communication d'informations et de données et que les activités conjointes de sensibilisation avaient permis de faire évoluer les politiques et les pratiques. Les résultats de l'évaluation ont inspiré le nouvel accord-cadre mondial 2024 conclu entre le HCR et l'UNICEF.

## **IV. Innovation**

21. Conformément aux engagements pris par le Bureau de l'évaluation, le principe de la responsabilité envers les personnes touchées est au cœur des évaluations. En Mauritanie, outre les entretiens et les discussions de groupe avec des réfugiés, des initiatives participatives innovantes ont été lancées avec l'objectif de faire participer la communauté de réfugiés du camp de Mbera ; ainsi, 29 représentants de réfugiés, d'associations de bénévoles et de différents groupes ethniques ont pris part à un atelier au cours duquel ils ont pris connaissance des résultats de l'évaluation et ont pu discuter des recommandations prioritaires.

22. Conformément à sa nouvelle stratégie d'évaluation, le HCR a commencé à répertorier les contextes et programmes qui se prêteraient bien à la réalisation d'évaluations d'impact quantitatives au sein de l'organisation. Il a notamment étudié les évaluations d'impact existantes et recensé les possibilités de partenariat avec des institutions académiques clés et les possibles activités de protection en 2025.

23. Pendant la période considérée, le Bureau de l'évaluation a expérimenté le recours à l'intelligence artificielle pour la production de synthèses de données, avec des résultats généralement positifs. À mesure que le HCR affine ses orientations sur le recours à l'intelligence artificielle, le Bureau de l'évaluation continuera d'étudier l'utilisation de ces outils pour améliorer l'efficacité.

24. Il ressort de l'évaluation réalisée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales que le HCR devrait être mieux à même de démontrer sa rentabilité. Celui-ci a donc décidé, dans un premier temps, qu'il s'efforcera de présenter dans ses évaluations centralisées davantage d'informations sur les investissements financiers réalisés dans des domaines faisant l'objet d'une évaluation.

25. Le HCR est résolu à favoriser l'expérimentation de nouvelles approches et de nouveaux outils dans le cadre de son travail. Dans le contexte du cadre conceptuel de l'organisation pour l'incubation, la validation et le développement de l'innovation, le Bureau de l'évaluation et le Service de l'innovation sont convenus d'évaluer rigoureusement les innovations prometteuses.

## V. Utilité et utilisation des résultats des évaluations

26. La suite que donne la direction aux évaluations, à savoir l'exécution des actions recommandées, est une mesure importante de la bonne assimilation des enseignements tirés de l'évaluation. La direction est tenue de rendre compte de l'application des recommandations qu'elle a acceptées pendant les deux années suivant l'achèvement de l'évaluation. Pendant la période considérée, elle a rendu compte de la suite donnée à plusieurs évaluations.

27. Les recommandations issues de l'évaluation indépendante menée en 2022 concernant l'appui du HCR au renforcement des systèmes d'asile nationaux ont directement influencé l'élaboration de sa nouvelle stratégie sur le renforcement des capacités nationales d'asile ainsi que de nombreuses initiatives et produits clés, tels que l'outil d'évaluation des capacités d'asile, l'outil de gestion des risques liés aux systèmes d'asile et la stratégie d'apprentissage sur le développement des capacités d'asile.

28. Les recommandations issues de l'évaluation menée en 2022 concernant les programmes et activités de rapatriement du HCR portaient notamment sur la nécessité de produire des données et des analyses de bonne qualité afin de comprendre les éléments qui facilitent le progrès et ceux qui y font obstacle. En réponse, le HCR a cherché à moderniser et à uniformiser ses activités d'évaluation des intentions de retour des réfugiés.

29. En réponse aux recommandations issues de l'évaluation du Plan régional pour les réfugiés et la résilience s'agissant du suivi de la situation en République arabe syrienne et dans les pays voisins, le HCR a élaboré un cadre conceptuel et un modèle opérationnel afin de clarifier le mandat et le champ d'action du Plan régional.

30. Le HCR utilise systématiquement les résultats des évaluations de ses interventions en période de crise, par exemple celles menées en Afghanistan, en Éthiopie, en République démocratique du Congo et dans les pays du Sahel, afin d'éclairer et d'améliorer sa préparation et sa réponse aux situations d'urgence ainsi que sa communication d'informations à ce sujet. Le HCR a revu son fichier de réserve pour les situations d'urgence afin de grossir les rangs de l'encadrement intermédiaire et de disposer de capacités suffisantes pour piloter les groupes pour lesquels il joue un rôle de chef de file et assurer la coordination de leurs activités.

## VI. Perspectives

31. À l'avenir, il faudra investir davantage dans la fonction d'évaluation décentralisée afin de la renforcer. L'augmentation des ressources préaffectées par les donateurs s'est accompagnée d'exigences supplémentaires en matière d'évaluation et de communication d'informations. Toutefois, l'expérience acquise pendant la période considérée a montré que les pays ne disposaient toujours pas des capacités nécessaires à la gestion professionnelle des évaluations.

32. Sur le plan de la méthode, et compte tenu de l'importance croissante qu'il accorde aux solutions durables et à l'inclusion, le HCR devra continuer de concevoir des outils et des approches lui permettant de suivre et d'évaluer ses activités de conseil stratégique, de coordination et de sensibilisation, et d'en rendre compte. Il devra aussi redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources externes supplémentaires au service d'approches innovantes, telles que l'intelligence artificielle et les évaluations d'impact.

## Annexe I

### Récapitulatif des évaluations achevées entre juillet 2023 et juin 2024

<i>Type d'évaluation</i>	<i>Pays concernés</i>
<b>a) Centralisée</b>	
<i>Évaluations des politiques et stratégies et évaluations thématiques</i>	
Évaluation longitudinale de l'exécution de la politique relative à l'âge, au genre et à la diversité (rapport final)	Grèce, Kenya, Mexique, Tchad, Thaïlande
Action du HCR dans les situations de déplacement interne (2019-2023)	Colombie, El Salvador, Géorgie, Iraq, Myanmar, Nigéria, République arabe syrienne, République centrafricaine, Somalie
<i>Évaluations de stratégies nationales</i>	
Honduras	
Mali	
Mauritanie	
Mozambique	
Tadjikistan	
<i>Évaluation d'interventions d'urgence</i>	
Intervention du HCR face à la situation d'urgence régionale de niveau 3 en Ukraine	Hongrie, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie
<i>Évaluations conjointes/interinstitutions</i>	
Évaluation de l'action humanitaire interinstitutions – crise humanitaire en Afghanistan	
Évaluation de l'action humanitaire interinstitutions – crise humanitaire dans le nord de l'Éthiopie	
Plan d'action conjoint du HCR et de l'UNICEF pour les enfants réfugiés	Niveau mondial
<b>b) Décentralisée</b>	
<i>Évaluations régionales et multipays</i>	
Évaluation conjointe HCR-UNICEF des effets sur la cohésion sociale du programme régional pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène en Afrique de l'Est : rapport de référence ( <i>Kreditanstalt für Wiederaufbau/ Institut de crédit pour la reconstruction</i> )	Éthiopie, Somalie, Soudan



<i>Type d'évaluation</i>	<i>Pays concernés</i>
Évaluation de l'appui du HCR à la santé, à l'éducation et à l'inclusion économique en Afrique occidentale et centrale	Cameroun, Niger, Tchad
Évaluation conjointe HCR-UNICEF des mesures que l'Union européenne a prises pour promouvoir les bonnes pratiques en faveur des enfants migrants 2020-2023 (financée par l'Union européenne).	Afrique du Sud, El Salvador, Mexique, Zambie
<i>Évaluations nationales</i>	
Évaluation du programme pilote de substitution à la détention du Service de conseil aux réfugiés et aux migrants	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Évaluation des interventions en espèces menées au Burkina Faso en faveur des moyens de subsistance et de l'inclusion économique	Burkina Faso
Évaluation de l'exécution de la phase 3 du projet d'appui aux moyens de subsistance, à l'énergie et à l'environnement parmi les réfugiés somaliens et les communautés d'accueil en Éthiopie (financé par la Fondation IKEA)	Éthiopie

## Annexe II

### Récapitulatif des évaluations en cours et prévues entre juillet 2024 et juin 2025

Type d'évaluation	Pays concernés
<b>a) Centralisée</b>	
<i>Évaluations des politiques et stratégies et évaluations thématiques</i>	
Évaluation de la réforme du HCR en faveur de la régionalisation et de la décentralisation	
Violence fondée sur le genre : prévention, réduction des risques et mesures de lutte	Équateur, Kenya, République centrafricaine, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie
Évaluation longitudinale de l'approche du HCR en matière d'action climatique	
Moyens de subsistance des réfugiés qui vivent en zone urbaine	
Programmes d'assistance en espèces et coordination	
<i>Évaluations de stratégies nationales</i>	
Australie (stratégie de la représentation régionale du HCR)	Australie, Nouvelle-Zélande
Brésil	
El Salvador	
Pérou	
Sénégal (stratégie de la représentation régionale du HCR)	Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, Sierra Leone
Somalie	
<i>Évaluations des interventions d'urgence</i>	
Intervention du HCR face à la crise de niveau 3 en Ukraine	
Action du HCR face à la crise régionale des réfugiés au Soudan	
<i>Évaluations conjointes/interinstitutions</i>	
Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle – tremblements de terre en République arabe syrienne et en Türkiye	
Évaluation de l'action humanitaire interinstitutions – crise humanitaire en Somalie	
Évaluation conjointe OIM/HCR (à confirmer)	

<i>Type d'évaluation</i>	<i>Pays concernés</i>
<b>b) Décentralisée</b>	
<i>Évaluations régionales et multipays</i>	
Évaluation multipays des centres téléphoniques dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord	
Évaluation multipays du programme pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans la Corne de l'Afrique	Éthiopie, Somalie, Soudan
Évaluation multipays des moyens de subsistance en Afrique australe	À confirmer
Évaluation des progrès de l'intégration des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement	
<i>Évaluations nationales</i>	
Programme d'accueil : inclusion économique des réfugiés en Italie	
Programme relatif à la protection des personnes déplacées dans la Région autonome en Mindanao musulman et à la recherche de solutions pour ces personnes (2010-2022)	
Rapport final sur l'agriculture adaptée au climat (Rwanda)	
Évaluation du projet de promotion des moyens de subsistance des jeunes (Rwanda)	
Évaluation du programme sur la sécurité d'accès au carburant et à l'énergie (Bangladesh)	
Évaluation du mécanisme de transit d'urgence au Niger	